

CONSTRUCTIONS NOUVELLES Ayant :	En droit commun		En secteur protégé	
	Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur >12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12m	Constructions nouvelles d'une hauteur >12m
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²	Dispense R 421-2a	Déclaration Préalable R 421-9c		
5 m²				
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration Préalable R 421-9a		Déclaration Préalable R 421-11a	Permis de Construire R 421-1
20 m²				
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m²	Permis de Construire R 421-1			

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES Ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U des POS/PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au- delà de 170 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170 m ²
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²		Dispense R 421-13	
5 m²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²		Déclaration Préalable R 421-17 f	
20 m²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² ET Une emprise au sol Inférieure ou égale à 40 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m²		Permis de Construire R 421-14 a	Déclaration Préalable R 421-17 f
40 m²			
Une emprise au sol ou une surface de Plancher Supérieure à 40 m²		Permis de construire R 421-14 a	